



Microcrédit personnel garanti

Vous accompagner dans votre projet grâce au microcrédit

Le microcrédit est un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit. Si vous avez un projet, l'Udaf assure votre accompagnement durant l'ensemble de la procédure : accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi durant la période de remboursement. Vous pouvez en bénéficier dans les situations suivantes :

- *Je viens de trouver un emploi à 10 km de chez moi, j'ai besoin d'un coup de pouce pour acheter une voiture.*
- *Je souhaite déménager pour me rapprocher de mes enfants, j'ai besoin de trésorerie.*
- *J'en ai pour 1 500 euros de soins dentaires, puis-je bénéficier d'un microcrédit ?*

- ➔ Vous êtes exclu de l'accès au crédit mais vous êtes en capacité de rembourser les mensualités du prêt
- ➔ Vous suivez une démarche d'insertion sociale (travail, formation, logement, soins...)
- ➔ Vous vivez une situation difficile due à un accident de la vie (chômage, divorce, maladie...).

Concrètement, en quoi consiste un microcrédit personnel ?

- Le prêt est octroyé par un partenaire bancaire.
- Le montant varie entre 300 à 8 000 euros.
- La durée de remboursement est de 3 à 84 mois.
- Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement social.

Quels projets peuvent être financés ?

Emploi-Mobilité : acquisition ou entretien d'un véhicule, formations payantes, reprise d'études, bilans de compétence...

Logement : déménagements, cautions, dépôts de garantie, mises aux normes du logement (travaux d'isolation par exemple), acquisition ou remplacement d'un appareil ménager...

Santé : achat de lunettes, d'appareils auditifs, soins dentaires...

Cohésion familiale : adaptation du logement en cas d'handicap ou de dépendance, frais d'obsèques de proches...



L'Udaf de l'Yonne propose un service d'accompagnement budgétaire :

- Le Point Conseil Budget



Tout crédit vous engage et doit être remboursé !



Demande de renseignement :

Point Conseil Budget de l'UDAF de l'Yonne
Tél. : 06.98.06.12.05
Tél. : 06.09.77.62.65
Mail : pcb@udaf89.fr



Territoires d'intervention :

- Auxerre - Tonnerre
- Sens
- Avallon
- Itinérant sur toute l'Yonne